Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 6 (1960)

Heft: 2

Rubrik: Chronique de Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE de SUISSE ROMANDE

par J.-P. Nicod

Genève, pôle d'attraction.

Lorsque ces lignes paraîtront, le verdict et le jugement de l' « affaire Jaccoud » seront connus depuis une quinzaine de jours. C'est dire que je ne saurais me pencher sur le fond de ce problème, d'autant moins que je rédige cette chronique à la fin de la première semaine du procès, et que toutes les surprises, tous les coups de théâtre, tous les retournements de situation sont encore possibles.

Il n'en reste pas moins qu'on ne saurait objectivement donner un reflet de ce mois de janvier en Romandie sans évoquer en passant cet événement judiciaire. Les « grands procès » sont rares chez nous. Sans doute, les débats de l'affaire Graf, l'an passé (trois millions de détournements) avaient-ils grandement intéressé les Lausannois et, aussi, le monde des affaires du pays tout entier. Sans doute le procès de la Compagnie viticole de Cortaillod, il y a une dizaine d'années, avait-il retenu l'attention des Neuchâtelois et, en sus, les cercles viticoles et vinicoles, c'est-à-dire de la majeure partie du pays romand. On a jugé aussi, et condamné souvent (parfois à tort : voyez l'affaire Richter, dont certains se souviennent certainement), des criminels de petite ou grande envergure, devant un assez vaste public.

Mais jamais les comptes rendus d'audience n'ont été, comme cette fois, épluchés dans leurs moindres détails, comparés de quotidien à quotidien, commentés de lecteur à lecteur (et à lectrice, car l'élément sentimental et passionnel, développé à longueur de colonnes, a conduit mainte ménagère à laisser brûler le rôti). On ne lisait plus que ça, on ne parlait plus que de ça. Et ceux qui, pendant la guerre, jouaient les stratèges au Café du Commerce, ont passé des soirées entières à soupeser témoignages, indices et plaidoiries, à évaluer les chances de l'accusé et à pronostiquer le verdict du jury...

Et puisque j'ai fait allusion aux

chroniqueurs judiciaires, permettezmoi encore d'ajouter que le ton, les commentaires et la documentation (ou plutôt le manque de documentation) de certains quotidiens parisiens ont été très sévèrement jugés chez nous, — ce qui n'a d'ailleurs pas empêché le nombre de leurs lecteurs romands de s'accroître, provisoirement, dans de notables proportions...

(Petits) grands travaux.

Un lecteur me fait demander (j'aime beaucoup que l'on me propose de traiter certains sujets, pour autant qu'ils soient dans mes cordes) s'il y a en Suisse de grands travaux. Je me permettrai tout d'abord de lui préciser que, titulaire de la Chronique romande, je ne saurais dépasser mes compétences et m'aventurer outre-Sarine. En ce qui concerne les cantons romands par contre, voici ce que je puis lui dire: Des grands travaux, il y en a, en cours et en projets. Mais ils sont pour l'instant au point mort, en quelque sorte : la saison ne se prête guère aux évolutions des trax, bulldozers et des bataillons de terrassiers. Voici quelques exemples:

L'autoroute Lausanne-Genève est « en chantier » depuis le printemps passé. Son principal ouvrage d'art, le pont sur l'Aubonne, est presque terminé; 170 ouvriers y travaillaient en automne, qui ne sont plus qu'une trentaine à fin janvier. Six autres chantiers, sur la même artère, sont ouverts, comptant actuellement 120 ouvriers. Mais, à la fin de l'été, une trentaine de chantiers seront en activité, avec un bon millier de paires de bras à disposition, - et des machines ultra-modernes. Je me réserve de revenir, à cette époque, sur ce sujet.

La construction des barrages est elle aussi quasi stoppée par l'hiver. Au barrage de la Grande-Dixence, en-dessus de Sion, l'effectif des mineurs, maçons et autres spécialistes se situe autour de 200, alors qu'il oscille entre 1.500 et 2.000 au gros de la saison, lorsqu'on bétonne 24 heures sur 24. Toutes proportions gardées, il en va de même sur les autres chantiers de barrages.

Autre chantier considérable par son envergure: le comblement des rives du lac à Bellerive, plage de Lausanne. Là, ce ne sont pas les ouvriers qu'il faut dénombrer, mais les mètres cubes de pierre, de terre et de sable amenés par une navette incessante de camions. Depuis la fin de l'été, 110.000 mètres cubes ont été déversés dans le lac, en arrière des digues construites spécialement à cet effet. Les travaux, qui se poursuivront pendant deux ans encore, permettront de gagner de précieuses surfaces, qui seront utilisées pour l'Exposition nationale de 1964, — et aussi de fournir aux Lausannois une plage nouvelle et propre, l'ancienne ressemblant plus à un marigot qu'à un bain public...

Enfin, deux chantiers importants doivent s'ouvrir dans le courant de l'année 1960: le premier sur les bords de la Broye, entre Meudon et Lucens, où doit être aménagée une usine atomico-électrique expérimentale; le second sur les bords du Rhône, à la frontière Vaud-Valais, où l'on commencera à aménager les installations de la future raffinerie de pétrole d'Aigle-Collombey.

En attendant de vous reparler de l'une ou l'autre de ces vastes entreprises actuellement en sommeil ou en gestation, je pense que l'on peut faire en tout cas une constatation : dans le domaine de la construction, le plein-emploi est assuré pour l'été qui vient...

Blousons noirs... juniors.

Tant mieux pour nous: les « blousons noirs » sont quasi inexistants en Suisse romande. Mais il y a — ce n'est pas nouveau - des adolescents difficiles, qu'on met en séjour lorsque rien ne va plus dans une « maison d'éducation ». Evadés l'autre jour d'un de ces établissements, deux garnements cambriolent, dans la campagne vaudoise, une somptueuse villa, dont les propriétaires résident à Paris. Sac de la cave et des réserves alimentaires: bouteilles de Vosne-Romanée 1929 ouvertes... et laissées pour compte, car les jeunes visiteurs préféraient l'eau minérale (par chance, il y en avait aussi), etc... Pas d'autre dégâts; le troisième jour, lorsque la police les surprend, les deux évadés en étaient à leur vingtième (ou trentième) heure de jeu avec... le sensationnel train électrique des propriétaires.

Moralité: Achetez des trains électriques!

Jean-Pierre Nicon.